

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures

Nombre de membres :			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	<u>03/12/2021</u>
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	<u>03/12/2021</u>

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

Etaient présent(e)s : Madame GIUJUZZA adjointe,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, FERRARO, ROCHEREAU,
NERINI, MARCHAND, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES,
VALLAURI, GUENIN, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :
Madame CAPRINI représentée par Monsieur LUPI-GRASSO Christophe,
Madame MOIREAU représentée par Madame GIUJUZZA,
Madame DEBONO représentée par Madame GUIT-NICOL,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE,
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

61.2021 Porter à connaissance conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales §5) Louage de choses

Monsieur LUPI-GRASSO expose :

Vu la cession de fonds de commerce entre la société LA MERENDA DE LA PLACE et la SAS LA BELLALBA, un avenant au bail commercial a été signé entre la Commune de Gattières, propriétaire des murs et la SAS LA BELLALBA pour le local commercial situé 12, place Désiré Féraud.

AR Prefecture

006-210600649-20211125-61_2021V2-DE
Reçu le 03/12/2021
Publié le 03/12/2021

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Le bail a pris effet le 6 août 2021, le montant mensuel du loyer s'élève à 937,77 €, TVA de 20% soit un total de 1125,32 €

Dépôt de garantie : 937,77 € correspondant à un mois de loyer hors TVA

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

Les membres du conseil municipal prennent acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,